sttp • cupw

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
Région du Montréal métropolitain

Fonds du Québec

Étudiant(e) / SOLIDARITÉ / travail

Pour ceux et celles qui sont membres en règle du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) et qui sont parents d'une étudiante ou d'un étudiant intéressé(e) à un emploi d'été rémunéré, à caractère éducatif et social, au STTP – Région du Montréal métropolitain entre le 1er juin et le 31 août 2015. Cette année, les critères de sélection porteront sur les aptitudes et connaissances des candidates et candidats, à pouvoir aider dans notre campagne « Sauvons Postes Canada».

DURÉE DU STAGE ET SALAIRE

Étudiant(e) du niveau universitaire, 560,00 $ par semaine, pendant 10 semaines.

UNE MISSION ÉDUCATIVE D'ABORD

Le Fonds étudiant de solidarité travail du Québec a été mis sur pied par le Fonds de solidarité FTQ et la FTQ, qui sont partenaires à 50% et par le gouvernement du Québec, qui est partenaire pour l'autre portion de 50%. Le Fonds offre aux étudiant(e)s, la possibilité d'obtenir un emploi d'été à caractère éducatif et social.

ADMISSIBILITÉ

Les postulantes et postulants, pour être admissibles, devront prouver leur inscription à temps complet dans un établissement d'enseignement reconnu par le gouvernement du Québec au cours du semestre précédant le stage. Elles ou ils doivent provenir du niveau scolaire **UNIVERSITAIRE**.

Une étudiante ou un étudiant, au cours de sa vie étudiante, n'aura droit qu'une seule fois à un emploi d'été concernant ce projet. De plus, les étudiant(e)s devront faire parvenir, **par la poste**, leur curriculum vitae sans oublier le nom et le numéro de membre en règle du parent qui travaille à la Société canadienne des postes ainsi qu'un texte d'environ 150 à 200 mots expliquant pourquoi elles ou ils veulent faire un stage au Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP).

Le Comité de sélection fixera une date d'entrevue avec l'étudiant(e) sélectionné(e).

LE TOUT DEVRA ÊTRE REÇU, AU PLUS TARD LE 30 AVRIL 2015 INCLUSIVEMENT, À L'ADRESSE SUIVANTE :

Syndicalement,

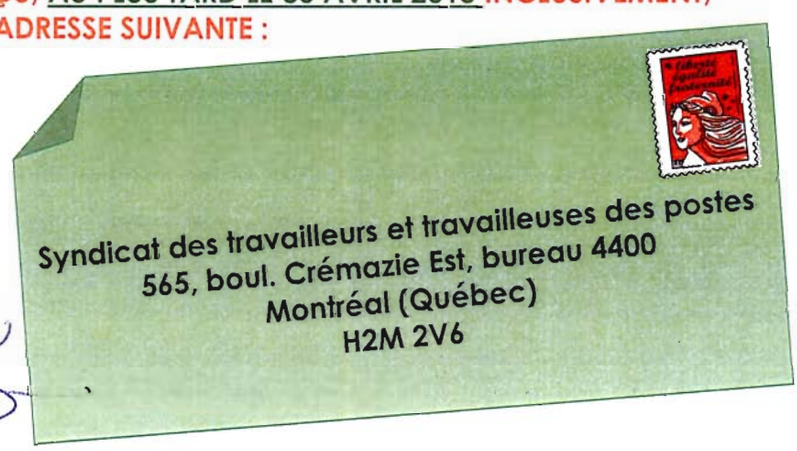

Yannick Scott
Dirigeant régional à l'éducation et à l'organisation
STTP – Région du Montréal métropolitain
YS/nf sepb 225

Montréal, le 12 février 2015 / **045**